



# FICHE TECHNIQUE CANAL'SANE

NETTOYANT ET DÉSINFECTANT DES CIRCUITS D'EAU DE BOISSON DES ANIMAUX

## PRODUIT BIOCIDÉ

N° d'inventaire : 56590

- Substance active biocide : Hypochlorite de sodium à 4.51 % de chlore actif. Type de produit 4 : Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
- Autres composants : Hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium.

## AUTORISATION

Produit utilisable en agriculture biologique.

## PROPRIÉTÉS

Détergent alcalin chloré.

- Nettoyant non-moussant aux propriétés dispersantes et anti-redéposition.
- Désinfectant par circulation des circuits d'eau de boisson des animaux.

## MODE D'EMPLOI

Activité bactéricide

- Incorporer le CANAL'SANE à raison de 1% et un temps de contact de 1 heure.
- Rinçage final à l'eau potable.
- Passer ensuite un composé acide.

## PRÉSENTATIONS

Bidon de 6 kg - 25 kg et 225 kg

## SÉCURITÉ

Mention d'avertissement : Danger; Contient : Hydroxyde de potassium + Hydroxyde de sodium + Hypochlorite de sodium. Mention(s) de danger : H290 : Peut-être corrosif pour les métaux; H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves; H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Conseils de prudence : P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols; P273 : Éviter le rejet dans l'environnement; P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage; P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir; P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher); P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer; P305 + P 351 + P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer; P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANITPOISON ou un médecin; P391 : Recueillir le produit répandu; P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale / nationale / internationale.